

## TRANSACTION IMMOBILIÈRE

---

Montant de la transaction TTC (honoraires inclus)	Honoraires TTC en pourcentage
En dessous de 500 000 euros	5%
Entre 500 000 et 1 000 000 d'euros	4,5%
Entre 1 000 000 et 2 000 000 d'euros	4%
Au dessus de 2 000 000 d'euros	3,5%

Taux de TVA : 20%

Les honoraires de transaction sont à la charge exclusive du vendeur (sauf convention contraire mentionnée dans le mandat).